

Égalité Femmes-Hommes  
dans les arts de la rue ?

**SORTONS LES CHIFFRES !**

**2021**

FÉDÉRATION DES  
ARTS DE LA RUE  
AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

RUE

FÉDÉRATION  
DES ARTS DE LA RUE  
EN ÎLE-DE-FRANCE

FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DES ARTS  
DE LA RUE

GRAND RUE  
Fédération Régionale  
des Arts de la Rue  
en Nouvelle-Aquitaine

PÔLE NORD  
Fédération Régionale  
des Arts de la Rue  
en Auvergne-Rhône-Alpes

PÔLE SUD  
Fédération Régionale  
des Arts de la Rue  
en Occitanie

# SOMMAIRE

## **p.2** La commission pour l'Égalité Femmes-Hommes dans les Arts de la Rue

- Présentation de la commission
- Objectifs du comptage

## **p.4** La part des femmes responsables artistiques de compagnies

- Compagnies arts de la rue en région Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie
- Détail par région

## **p.6** Répartition des bourses à l'écriture

- Bourse Beaumarchais - Aide à l'écriture Espaces Publics
- SACD - Écrire pour la rue
- SACD - Auteurs d'espaces

## **p.7** Répartition des subventions des DRAC attribuées aux compagnies Arts de la Rue

- Conventions DRAC : moyenne des 4 régions
- Aides à la création DRAC : moyenne des 5 régions
- Détail par région

## **p.13** Répartition des subventions des Conseils Régionaux attribués aux compagnies Arts de la rue

- Détail par région

## **p.18** La part des femmes dans les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP)

- Les femmes directrices de CNAREP
- Présence des femmes dans les programmations des festivals portés par les CNAREP

## **p.19** La part des femmes dans les festivals Arts de la Rue

- Les femmes programmatrices de festivals
- Présence des femmes dans les programmations des festivals
- Détail par région

## **p.23** Et maintenant ?

## **p.25** Note méthodologique

# LA COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES ARTS DE LA RUE

## Présentation de la commission

En 2019, les fédérations Grand'Rue (Nouvelle-Aquitaine) et AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes) ont mené leurs premières enquêtes sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes dans leurs territoires. De ces premiers échanges concernant notamment l'application d'une méthodologie commune, est née l'envie et la nécessité de mettre en place un chantier transversal dans nos fédérations régionales. Une première rencontre thématique « Mettre en place une réelle parité dans les projets artistiques et culturels » a eu lieu lors de l'Université Buissonnière de Limoges en février 2019. Une trentaine de personnes issues de différentes fédérations régionales y ont participé, confirmant l'urgence de s'emparer de ce sujet. La commission inter-régionale est née lors de ce temps.

Plusieurs fédérations régionales l'ont rejointe depuis : la FêRue (Île-de-France) en 2019, le Ministère de la République (Normandie) en 2020, et enfin Pôle Nord (Hauts-de-France) et Pôle Sud (Occitanie) en 2022.

La Fédération Nationale suit les travaux de la commission depuis ses débuts, et l'a officiellement rejointe en 2020 en mandatant une personne de son conseil d'administration pour y contribuer.

Désormais forte de ces 7 fédérations, la commission s'est donné pour objectif principal de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux postes à responsabilité, aux lieux de décision, aux moyens de production, aux réseaux de diffusion, à la visibilité médiatique. Elle entend déconstruire les représentations genrées, tant dans l'expression artistique que dans l'organisation du travail. Elle souhaite valoriser la création féminine dans son champ artistique, influencer sur les politiques publiques, œuvrer à une juste répartition des subsides, améliorer la capacité d'agir sur les parcours professionnels à travers la baisse des inégalités et la mise en place de nouvelles pratiques.

### La commission se fixe 6 axes de travail :

- 1** Faire un état des lieux qualitatif et chiffré : s'observer, se compter.
- 2** Influencer et se faire entendre pour plus d'équité : pédagogie et lobbying auprès de l'Etat, des collectivités, des organisations sociales et structures organisant la profession.
- 3** Sensibiliser et communiquer : publier chiffres et rapports, campagnes sur les réseaux sociaux, être présent·e·s aux rencontres professionnelles, mutualiser nos approches entre réseaux.
- 4** Mettre en place une veille sur les questions de harcèlement sexiste et sexuel dans nos métiers.
- 5** Militer et agir auprès des professionnel·le·s comme des publics : actions sur les festivals Arts de la Rue et temps forts des fédérations.
- 6** Se former : se donner des outils concrets et augmenter les compétences pour lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel et pour permettre aux femmes de briser le plafond de verre.

## Objectifs du comptage

Les deux premiers rapports sur la place des femmes dans le milieu des arts et de la culture, réalisés par Reine Prat en 2006<sup>1</sup> et en 2009<sup>2</sup>, pour le ministère de la Culture, ont permis d'objectiver la réalité des inégalités dans le secteur culturel.

Depuis 2013, le ministère de la Culture, à travers le Département des Études, de la Prospective et des Statistiques (DEPS), est également chargé de produire des données.

En 2018, le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes publie l'enquête «Inégalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture acte II»<sup>3</sup>.

Les résultats de la synthèse de l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication de 2022<sup>4</sup> présentent une progression de la part des femmes. Néanmoins, elles restent minoritaires à la direction des 100 premières entreprises des secteurs culturels en termes de chiffres d'affaires... et seulement 36% des aides déconcentrées sont attribuées à des femmes dans le spectacle vivant.

Enfin, le ministère de la Culture a rédigé une feuille de route Égalité 2020-2022<sup>5</sup> et a rendu obligatoire depuis 2022 la mise en oeuvre d'un plan de lutte contre les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) pour les structures bénéficiaires d'aides du ministère de la Culture<sup>6</sup>.

Consciente de ces inégalités et de la lente progression malgré l'adoption de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (2014), la commission Égalité Femmes-Hommes dans les Arts de la Rue souhaite contribuer à ces analyses en créant ses propres données. Celles-ci permettent d'étudier la part des femmes dans le secteur des arts de la rue, et de contribuer à la veille statistique.

Une première enquête concernant les chiffres 2019 a été publiée en 2021<sup>7</sup>. Celle-ci a permis à la commission de tirer deux constats majeurs : la majorité des aides est attribuée à des compagnies dirigées par des hommes, et la moitié des programmations de festivals étudiées dans nos régions comptait moins de 20% de représentations portées par des femmes.

Ce nouvel état des lieux, qui porte sur les données de l'année 2021, concerne 5 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, et présente également des données nationales.

Nous espérons qu'une prise de conscience ait lieu grâce à ce rapport, au sein de notre secteur, et plus largement au sein de la société.

*Note : la Fédération a créé sa propre méthodologie et outils de comptage, à retrouver à la fin du rapport.*

(1) Rapport d'étape n° 1 : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation / Ministère de la culture et de la communication, [établi par] Reine Prat. - 2006.

(2) Arts du spectacle : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilités N°2 : «de l'interdit à l'empêchement»

(3) Inégalités entre les femmes et les hommes dans les Arts et la Culture -Acte II: Après 10 ans de constats, le temps de l'action

(4) Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture

(5) Feuille de route Égalité 2020-2022

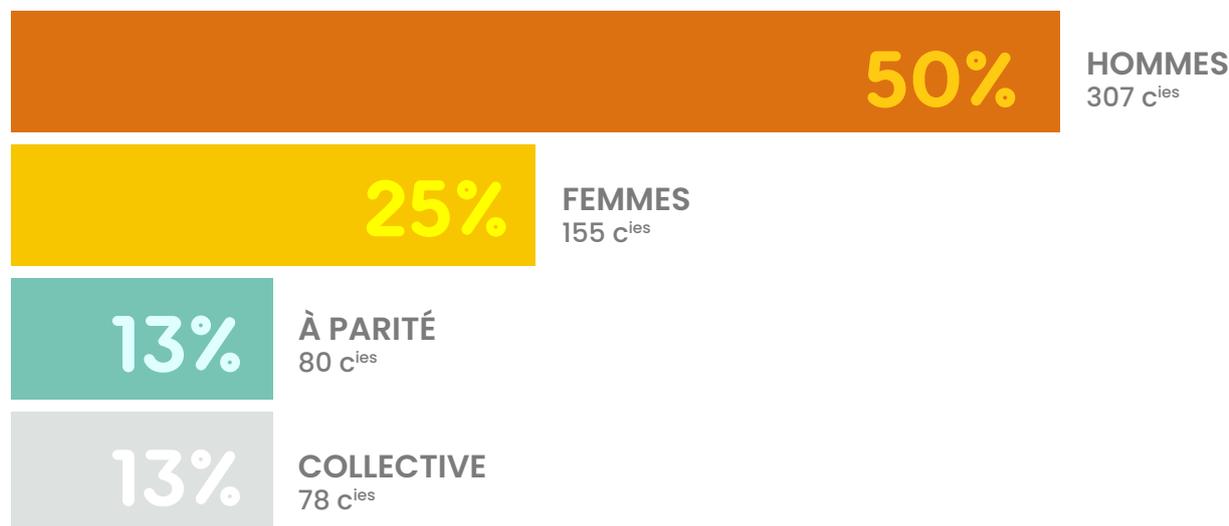
(6) Lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant et les arts visuels

(7) Enquête sur l'Égalité Femmes-Hommes dans les arts de la rue, données 2019

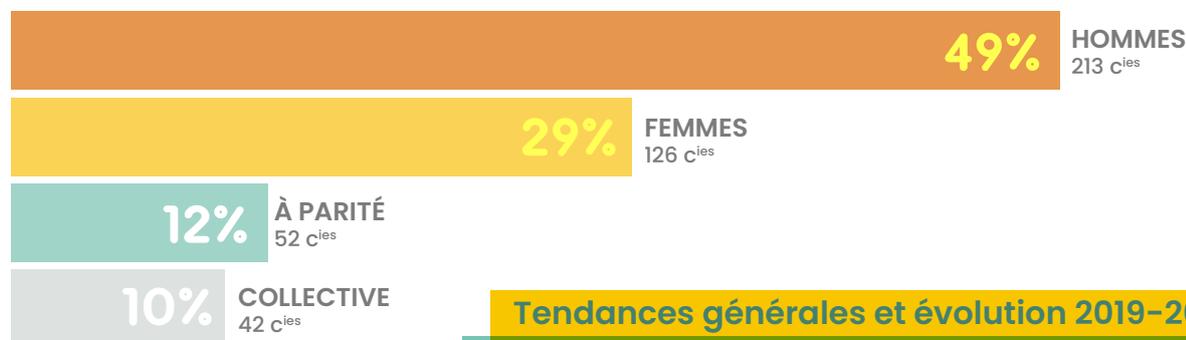
# LA PART DES FEMMES RESPONSABLES ARTISTIQUES DE COMPAGNIES ARTS DE LA RUE

## Compagnies\* arts de la rue en région Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

Sur un total de 620 compagnies comptées en 2021



Sur un total de 433 compagnies comptées en 2019



### Tendances générales et évolution 2019-2021

Entre 2019 et 2021, nous avons recensé 187 compagnies supplémentaires. Cela est dû principalement à l'inclusion de nouvelles régions dans cette enquête (Hauts-de-France et Occitanie).

La répartition par genre des responsables artistiques reste à peu près la même que dans l'enquête précédente : les compagnies dirigées par un ou des hommes restent largement majoritaires. Si les compagnies dirigées par des femmes sont moins présentes que dans la précédente enquête (elles passent de 29% à 25%), les directions paritaires et collectives, elles, gagnent du terrain.

\* Référencées par la cartographie des Acteurs des Arts de la Rue  
<https://www.federationartsdelarue.org/cartographie>

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



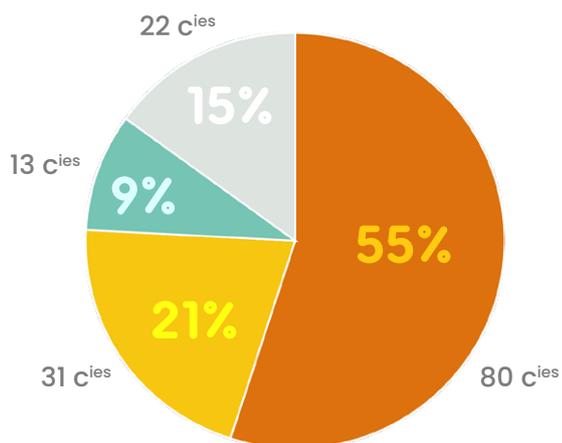
À parité



Collective

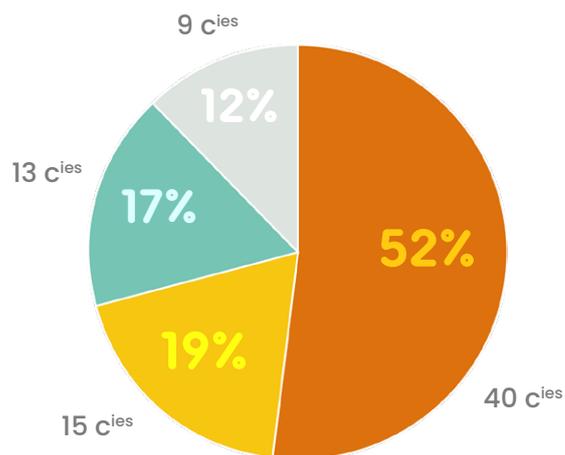
## Région Auvergne-Rhône-Alpes

Sur un total de 146 compagnies comptées



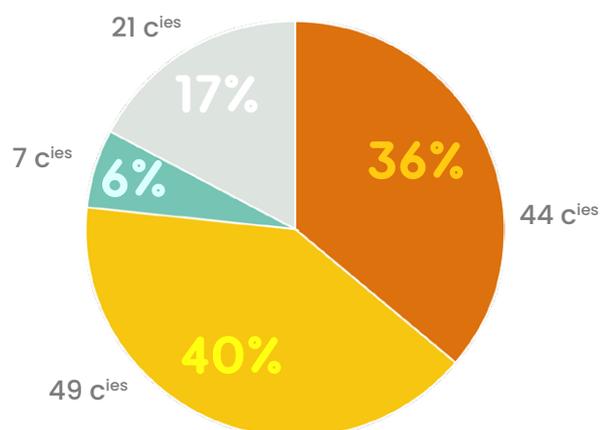
## Région Hauts-de-France

Sur un total de 77 compagnies comptées



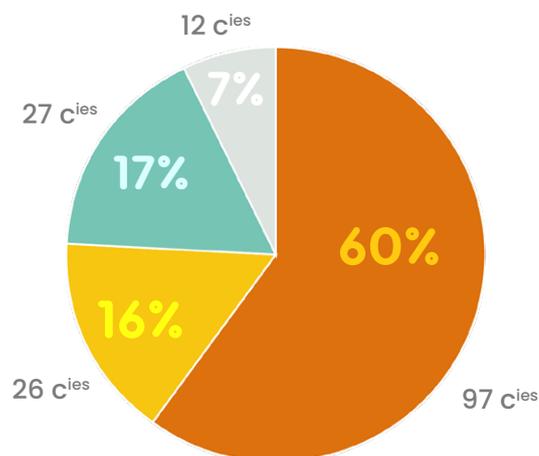
## Région Île-de-France

Sur un total de 121 compagnies comptées



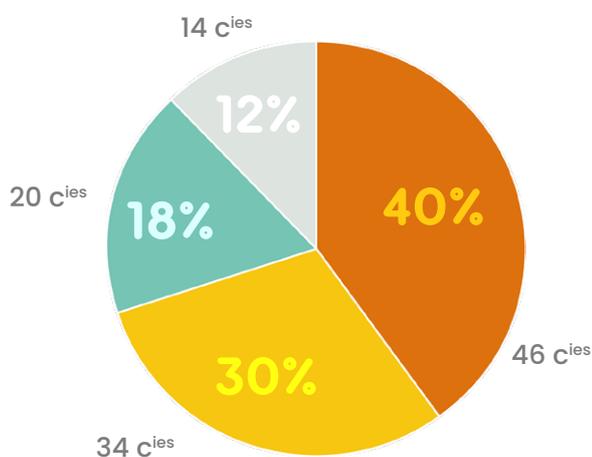
## Région Nouvelle Aquitaine

Sur un total de 162 compagnies comptées



## Région Occitanie

Sur un total de 114 compagnies comptées



## Tendances générales

Sur les 5 régions observées, seules 2 dépassent les 21% de femmes à la direction artistique de compagnies : l'Île-de-France et l'Occitanie. En Auvergne-Rhône-Alpes, dans les Hauts-de-France et en Nouvelle-Aquitaine, les hommes dirigent la majorité des compagnies arts de la rue, où ils sont respectivement 55%, 52% et 60% à la direction artistique. Seule l'Île-de-France compte davantage de femmes à la direction de compagnies : 49 compagnies sont dirigées par des femmes, 44 par des hommes.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



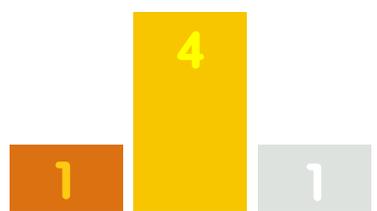
À parité



Collective

# RÉPARTITION DES BOURSES À L'ÉCRITURE

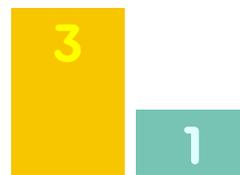
## Bourse Beaumarchais – Aide à l'écriture pour l'Espace public



sur un total de 6 lauréat-e-s en 2020



sur un total de 4 lauréat-e-s en 2021

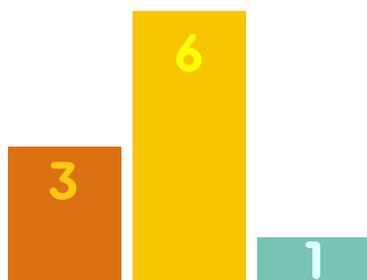


sur un total de 4 lauréat-e-s en 2022

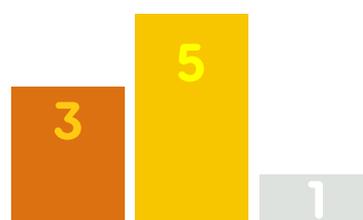
## SACD – Écrire pour la rue



sur un total de 10 lauréat-e-s en 2020

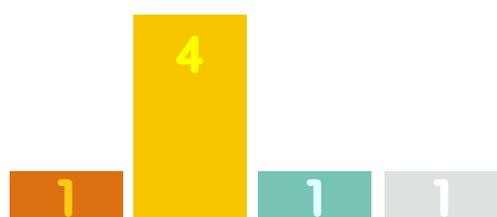


sur un total de 10 lauréat-e-s en 2021



sur un total de 9 lauréat-e-s en 2022

## SACD – Auteurs d'espaces



sur un total de 7 lauréat-e-s en 2020



sur un total de 5 lauréat-e-s en 2021



sur un total de 5 lauréat-e-s en 2022

## Tendances générales

Sur les trois ans (2020-22), il y a plus d'autrices que d'auteurs soutenu-e-s par les bourses à l'écriture (Écrire pour la rue comme Beaumarchais).

Le dispositif Auteurs d'espaces est, lui, particulièrement paritaire.

Si l'on peut considérer ces chiffres comme exemplaires, il faut néanmoins rester vigilant-e-s :

- nous ne connaissons pas les montants octroyés (les femmes captent-elles de moindres enveloppes, comme nous le constatons pour d'autres aides ?)
- nous ne connaissons pas la répartition globale des candidat-e-s à ces dispositifs : si les lauréat-e-s sont globalement paritaires, il se peut que davantage de compagnies dirigées par des femmes aient sollicité ces aides. Dans ce cas, les résultats paritaires joueraient en défaveur des créatrices.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité

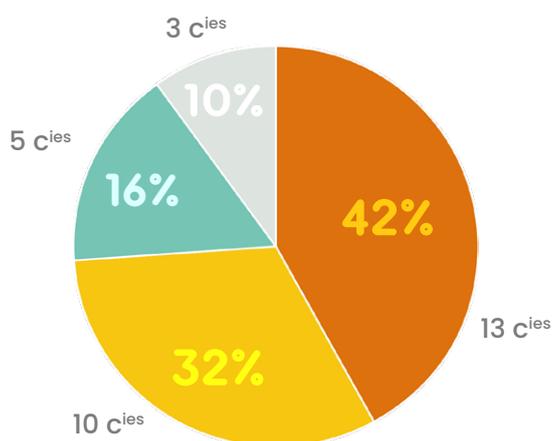


Collective

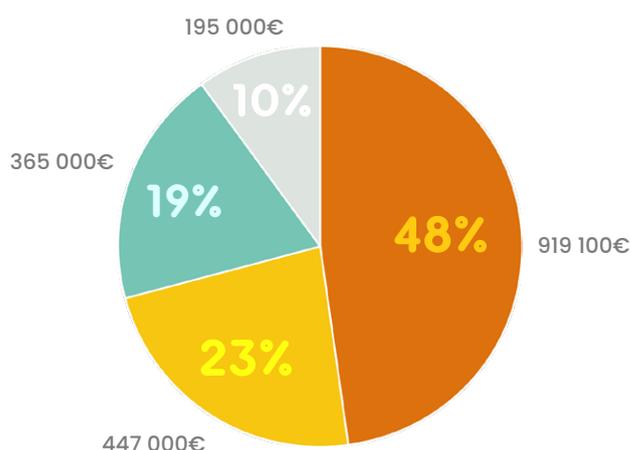
# RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DES DRAC ATTRIBUÉES AUX COMPAGNIES ARTS DE LA RUE

**Conventionnements DRAC : répartition des montants attribués par les DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie\* en 2021**  
sur un total de 31 compagnies conventionnées et 1 926 100€ attribués

Nombre de compagnies conventionnées DRAC dans ces 4 régions :



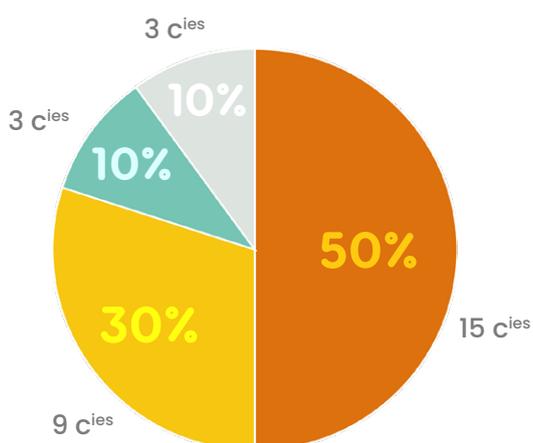
Répartition du total des subventions attribuées :



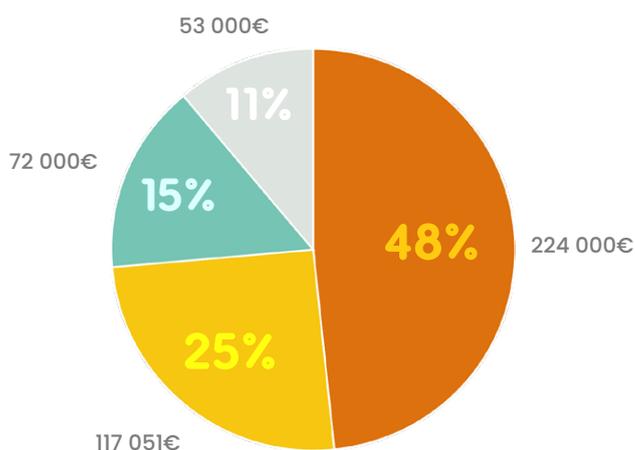
En moyenne, les compagnies conventionnées dirigées par des femmes perçoivent **44 700€** par an, tandis que les compagnies dirigées par les hommes perçoivent **70 700€**, les compagnies paritaires **73 000€** et les collectifs **65 000€**. Par rapport à l'étude menée en 2019, les montants moyens sont en baisse.

**Aides aux projets (production, création) DRAC : répartition des montants attribués par les DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie**  
sur un total de 30 compagnies aidées et 466 051€ attribués

Nombre de compagnies aidées au projet :



Répartition du total des aides attribuées :



En 2021, parmi les compagnies aidées au projet par les DRAC comptées, les compagnies dirigées par des femmes perçoivent en moyenne **13 006€**, les compagnies dirigées par les hommes **14 933€**, les compagnies paritaires **24 000€** et les collectifs **17 667€**.

\* Aucune compagnie arts de la rue n'est conventionnée par la DRAC Hauts-de-France

la responsabilité artistique est assurée par :

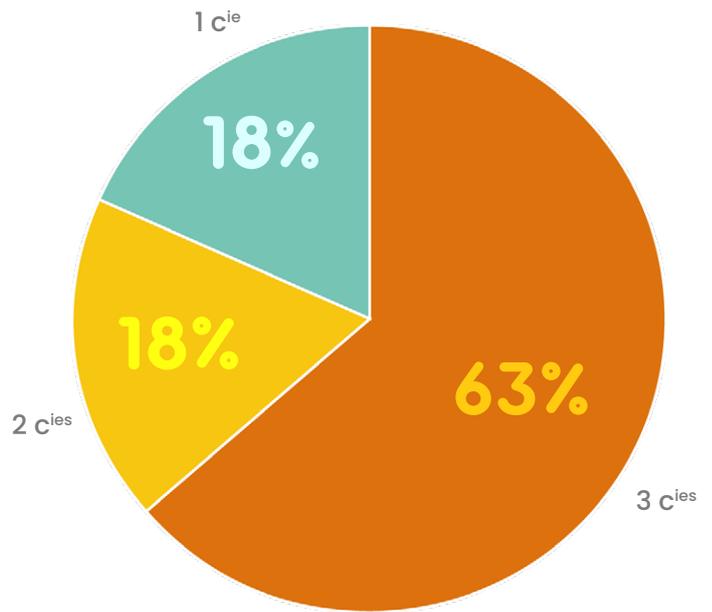


## DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

### Conventionnements\*

Sur **490 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 90 000 euros, soit une moyenne de 45 000 euros.
- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 310 000 euros soit 103 333 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 90 000 euros.

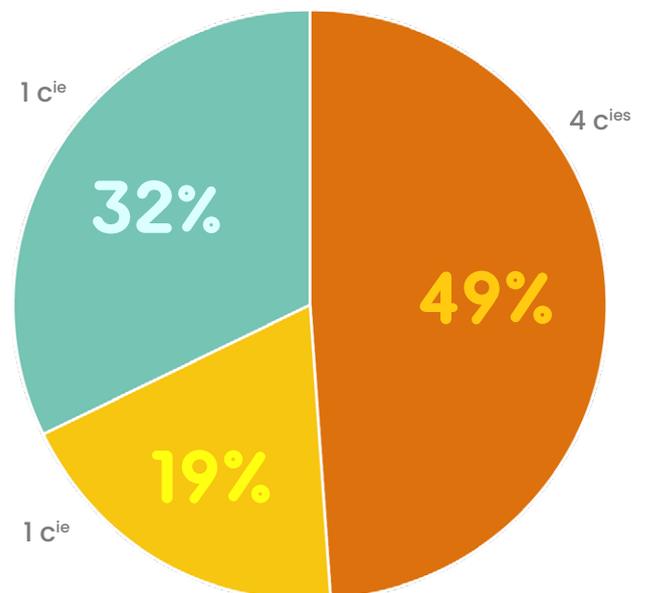


## DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

### Aides aux projets\*

Sur **158 000 euros** :

- **1 compagnie** dirigée par 1 ou plusieurs femmes reçoit 30 000 euros.
- **4 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 78 000 euros soit 19 500 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 50 000 euros.



\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité

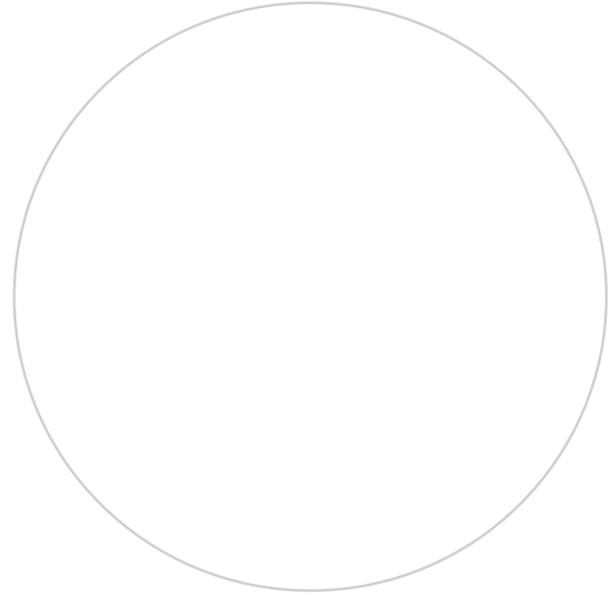


Collective

## DRAC Hauts-de-France

### Conventionnements

En 2021, aucune compagnie arts de la rue n'est conventionnée dans les Hauts-de-France par la DRAC.

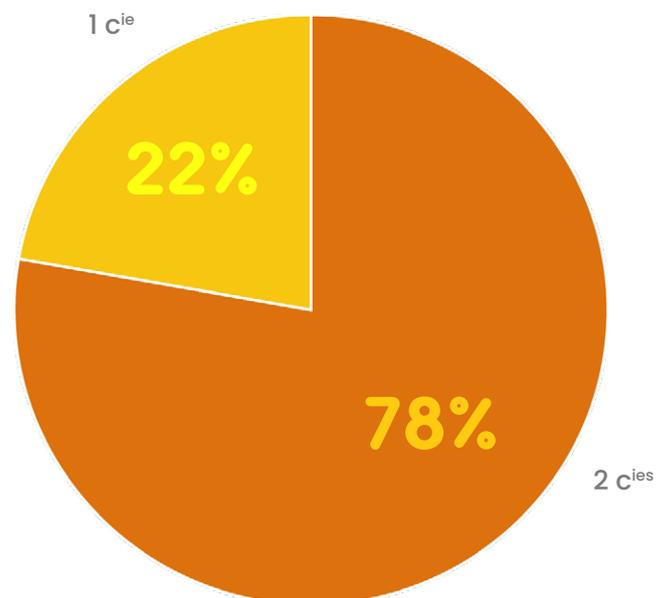


## DRAC Hauts-de-France

### Aides aux projets\*

Sur **32 000 euros** :

- **1 compagnie** dirigée par 1 ou plusieurs femmes reçoit 7 000 euros.
- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 25 000 euros soit 12 500 euros en moyenne.



\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



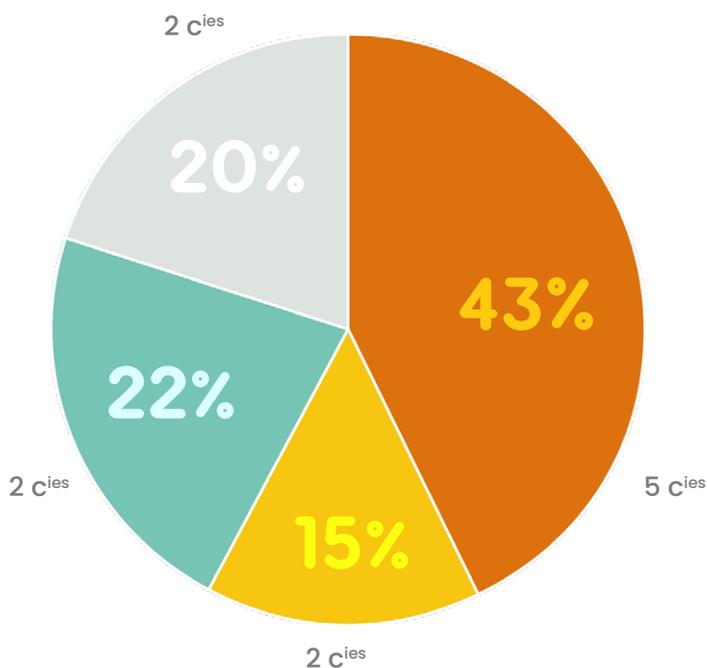
Collective

## DRAC Île-de-France

### Conventionnements\*

Sur **719 100 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 110 000 euros, soit 55 000 euros en moyenne.
- **5 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 309 100 euros soit 61 820 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées à parité reçoivent en moyenne 77 500 euros.
- **2 compagnies** à direction collective reçoivent 145 000 euros.

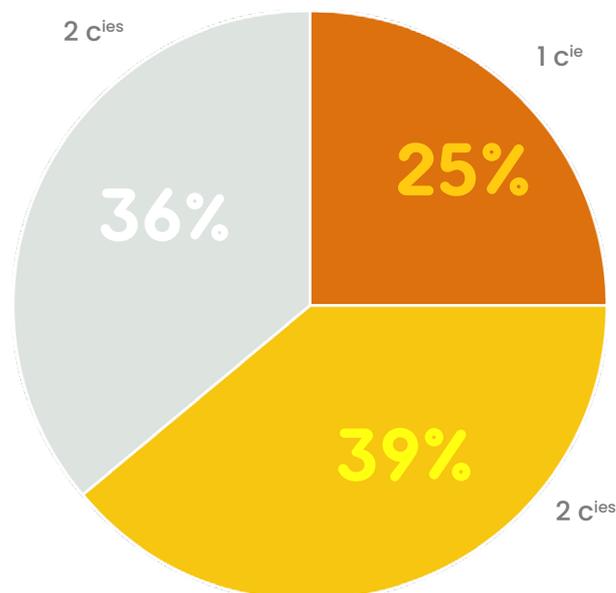


## DRAC Île-de-France

### Aides aux projets\*

Sur **61 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 24 000 euros, soit 12 000 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par 1 ou plusieurs hommes reçoit 15 000 euros.
- **1 compagnie** dirigée en collectif reçoit 11 000 euros.



\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



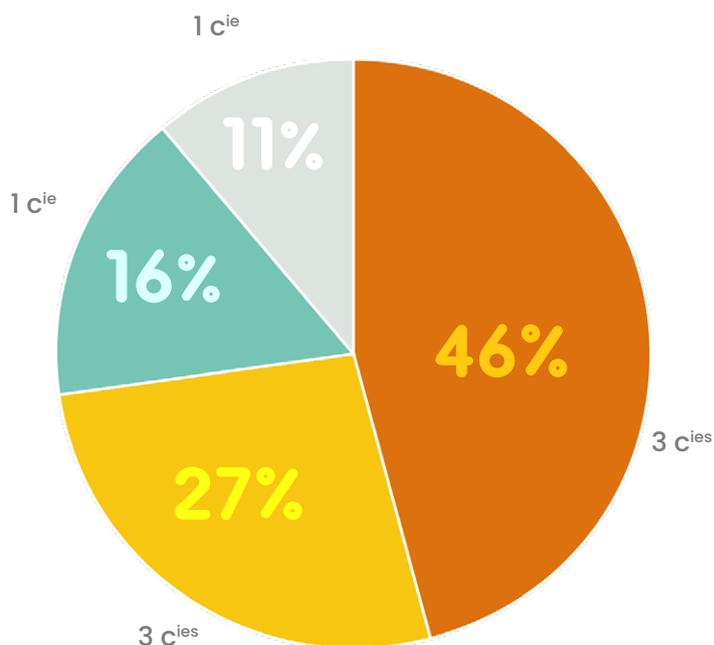
Collective

## DRAC Nouvelle-Aquitaine

### Conventionnements\*

Sur **447 000 euros** :

- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 122 000 euros, soit 40 667 euros en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 205 000 euros soit 68 333 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 70 000 euros
- **1 compagnie** à direction collective reçoit 50 000 euros.

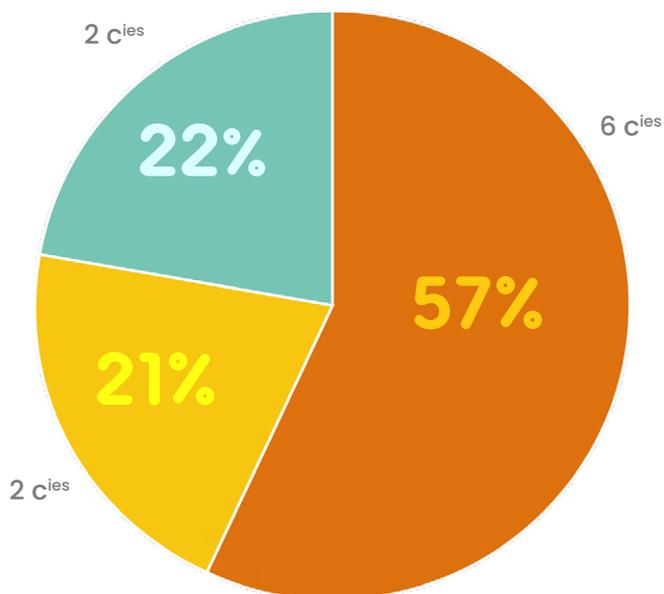


## DRAC Nouvelle-Aquitaine

### Aides aux projets\*

Sur **99 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 21 000 euros, soit 10 500 euros en moyenne.
- **6 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 56 000 euros soit 9 333 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées à parité reçoivent 22 000 euros.



\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommages



Femmes



À parité



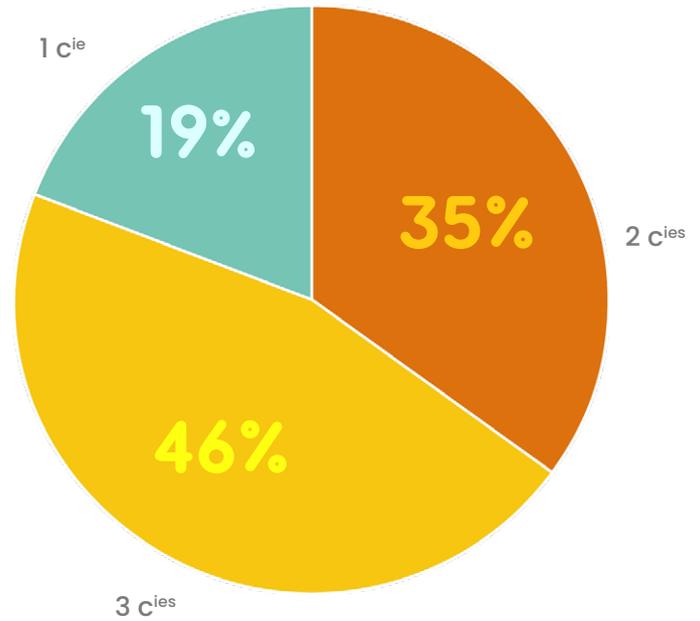
Collective

## DRAC Occitanie

### Conventionnements\*

Sur **270 000 euros** :

- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 125 000 euros, soit 41 667 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 95 000 euros soit 47 500 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 50 000 euros

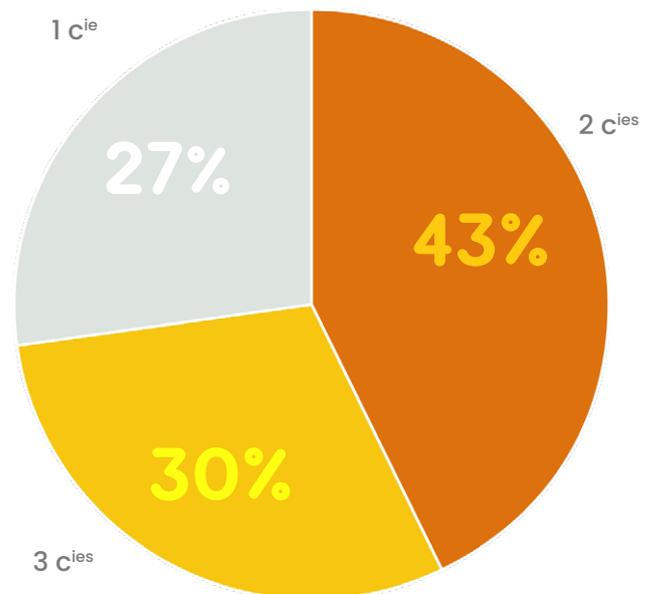


## DRAC Occitanie

### Aides aux projets\*

Sur **116 051 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 35 051 euros, soit 11 684 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 50 000 euros soit 25 000 euros en moyenne.
- **1 compagnie** à direction collective reçoit 50 000 euros.



### Tendances générales

Les montants moyens perçus par les compagnies dirigées par des femmes sont toujours moindres, qu'il s'agisse de conventionnements ou d'aides au projet.

Entre 2019 et 2021, la répartition des aides DRAC a évolué, principalement au profit de compagnies collectives ou paritaires ; ce qui correspond à la montée progressive de ce type de direction artistique (cf partie 1).

\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

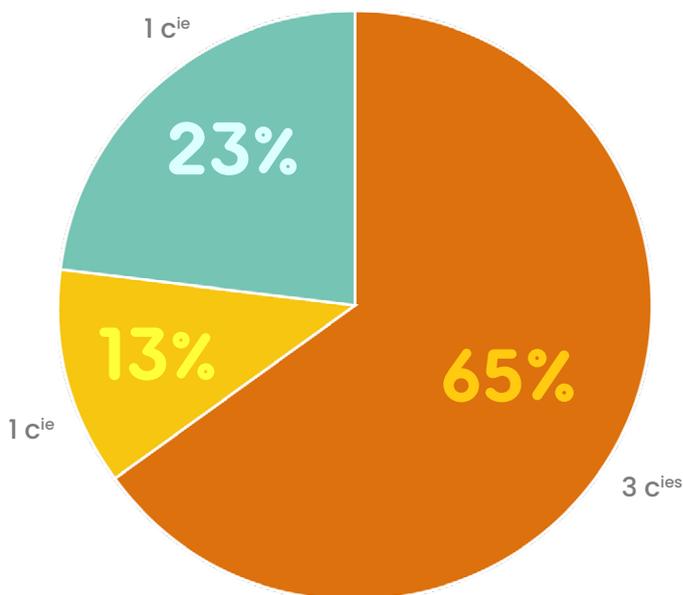
# RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DES CONSEILS RÉGIONAUX ATTRIBUÉES AUX COMPAGNIES ARTS DE LA RUE

## Auvergne-Rhône-Alpes - Conseil Régional

### Conventionnements\*

Sur **155 000 euros** :

- **1 compagnie** dirigée par 1 ou plusieurs femmes reçoit 20 000 euros.
- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 100 000 euros soit 33 333 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 35 000 euros.

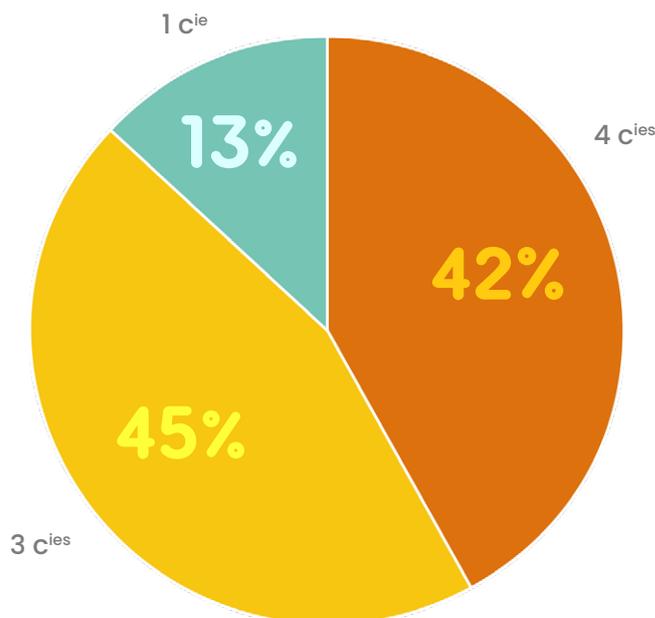


## Auvergne-Rhône-Alpes - Conseil Régional

### Aides aux projets\*

Sur **60 000 euros** :

- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 27 000 euros, soit 9 000 euros en moyenne.
- **4 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 25 000 euros soit 6 250 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 8 000 euros.



\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité

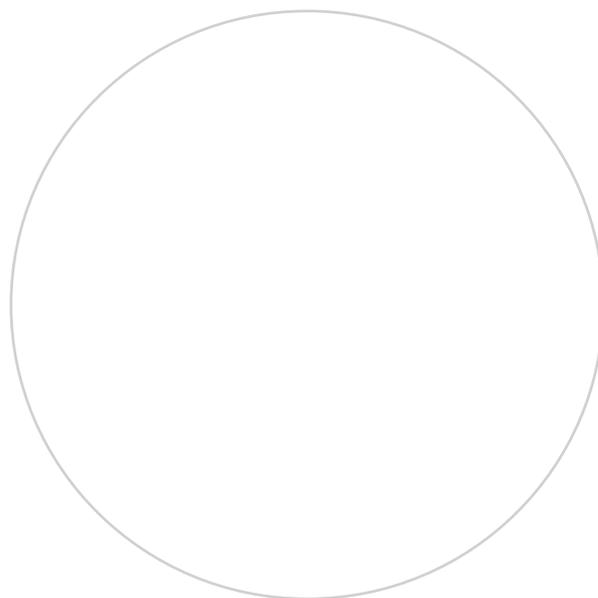


Collective

## Hauts-de-France - Conseil Régional

### Conventionnements

À notre connaissance, le Conseil Régional des Hauts-de-France n'a pas conventionné de compagnies arts de la rue en 2021.

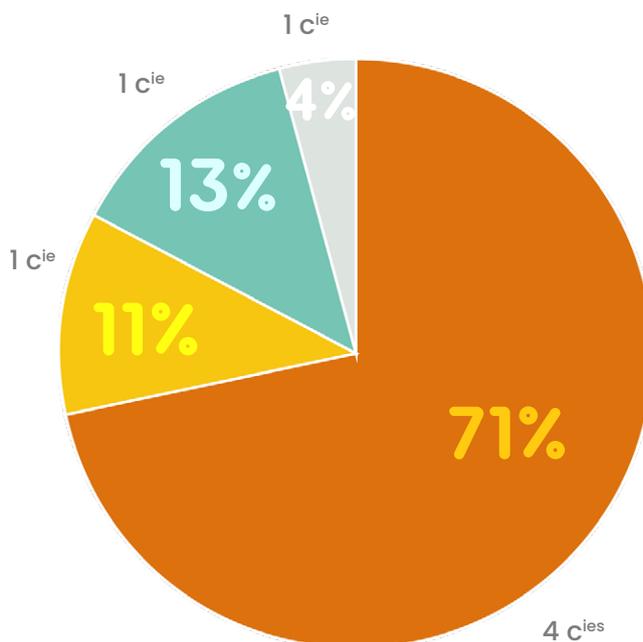


## Hauts-de-France - Conseil Régional

### Aides aux projets\*

Sur **133 381 euros** :

- **1 compagnie** dirigée par 1 ou plusieurs femmes reçoit 15 000 euros.
- **4 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 95 000 euros soit 23 750 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 18 000 euros.
- 1 compagnie dirigée en collectif reçoit 5 381 euros.



\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



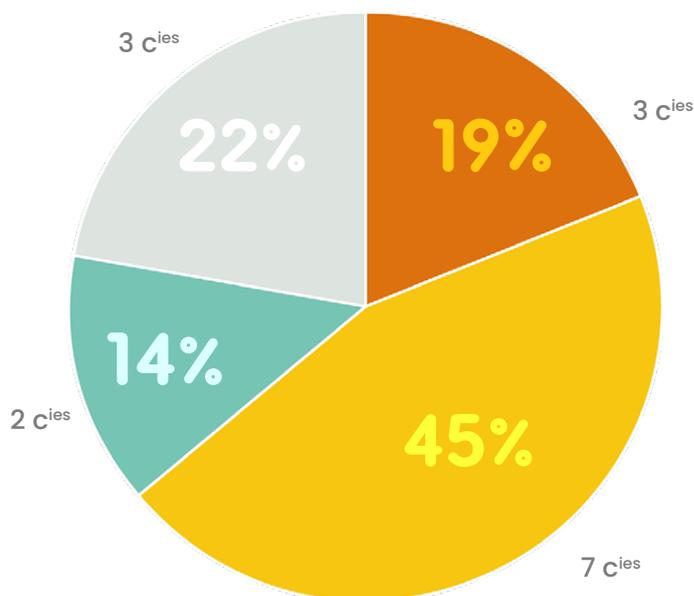
Collective

## Île-de-France - Conseil régional

### Conventionnements\*

Sur **414 420 euros** :

- **7 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 184 420 euros, soit 26 346 euros en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 80 000 euros soit 26 667 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées à parité et **3 compagnies** dirigées en collectif reçoivent 30 000 euros en moyenne.

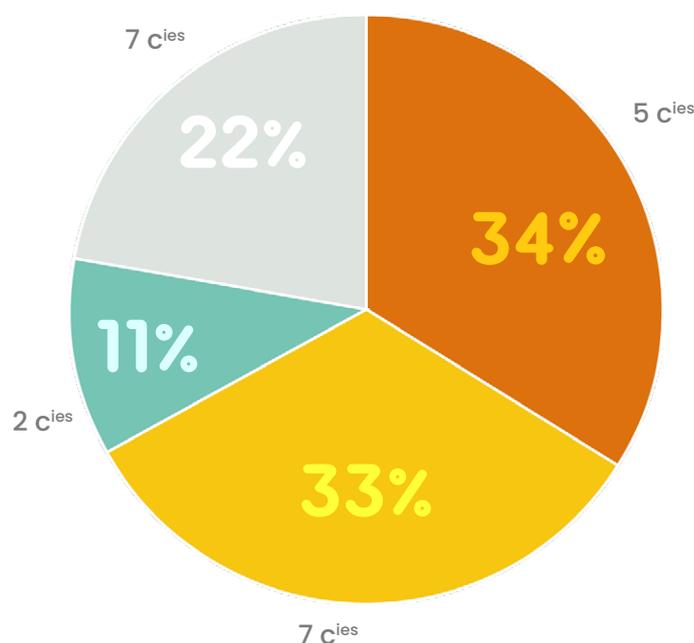


## Île-de-France - Conseil régional

### Aides aux projets\*

Sur **251 000 euros** :

- **7 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 83 500 euros, soit 11 929 euros en moyenne.
- **5 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 85 000 euros soit 17 000 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées à parité reçoivent 27 000 euros soit 13 500 euros en moyenne.
- **7 compagnies** dirigées en collectif reçoivent 55 500 euros, soit 7 929 euros en moyenne.



\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



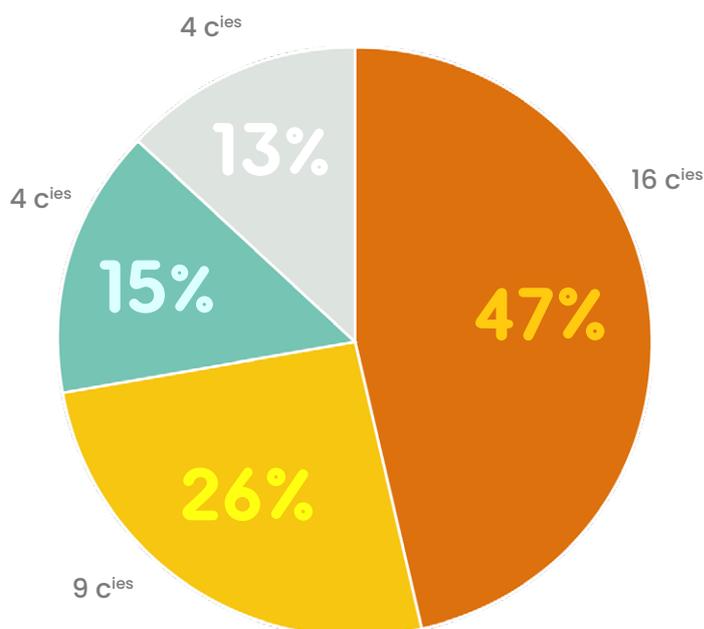
Collective

## Nouvelle-Aquitaine - Conseil régional

### Conventionnements\*

Sur **713 000 euros** :

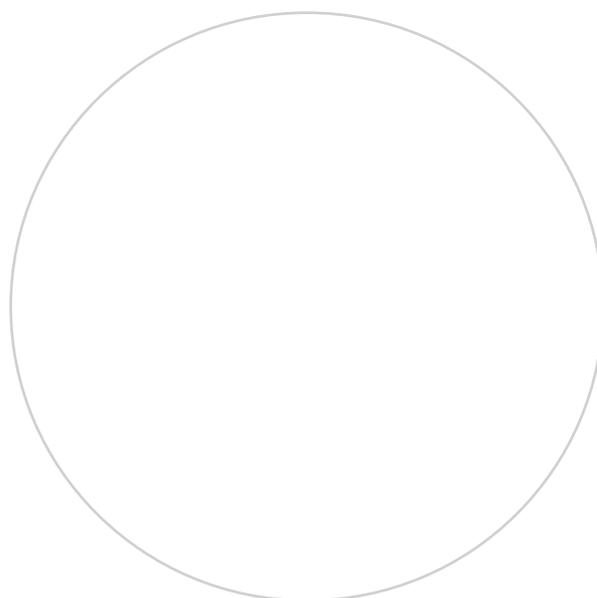
- **9 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 182 500 euros, soit 20 278 euros en moyenne.
- **16 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 337 000 euros, soit 21 063 euros en moyenne.
- **4 compagnies** dirigées à parité reçoivent 103 500 euros soit 25 875 euros en moyenne.
- **4 compagnies** dirigées en collectif reçoivent 90 000 euros soit 22 500 euros en moyenne.



## Nouvelle-Aquitaine - Conseil régional

### Aides aux projets

À notre connaissance, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine n'a pas attribué d'aides au projet en 2021.



\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



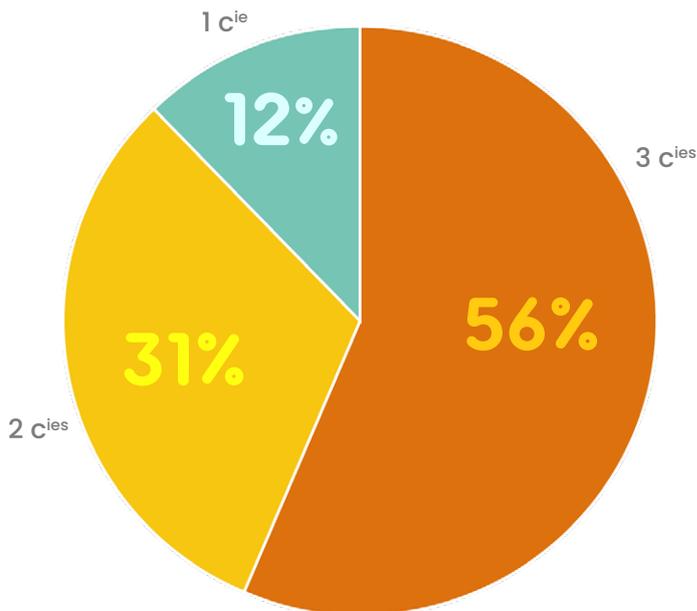
Collective

## Occitanie - Conseil régional

### Conventionnements\*

Sur **140 500 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 44 000 euros, soit 22 000 euros en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 79 000 euros soit 26 333 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 17 500 euros.

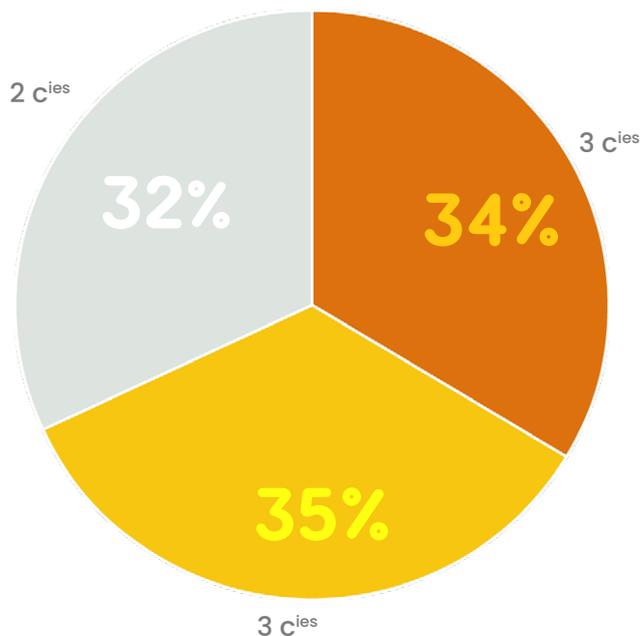


## Occitanie - Conseil régional

### Aides aux projets\*

Sur **52 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 18 000 euros, soit 6 000 euros en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 17 500 € soit 5 833 € en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées en collectif reçoivent 16 500 euros, soit 8 250 euros en moyenne.



### Tendances générales

Là encore, et notamment en ce qui concerne les conventionnements, les compagnies dirigées par des femmes reçoivent des subventions moindres que celles dirigées par des hommes.

Il serait intéressant, pour aller plus loin dans les analyses, de pouvoir étudier les demandes formulées par les compagnies. En effet, nous ne connaissons pas la répartition des demandes et ne savons pas si les compagnies sollicitent les mêmes aides pour des montants similaires.

\* % sur les montants attribués

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

# LA PART DES FEMMES DANS LES CENTRES NATIONAUX DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC (CNAREP)

## Les femmes directrices de CNAREP

Sur un total de 13 CNAREP



Note : en 2022, la direction du CNAREP l'Abattoir à Chalon-sur-Saône a été confiée à une femme, ce qui rééquilibre quelque peu la balance (désormais 5 femmes, 7 hommes et 1 co-direction paritaire)

## Présence des femmes dans les programmations des festivals portés par les CNAREP

en nombre de représentations, 404 comptées au total



sur 599 comptées en 2019



### Tendances générales

En 2021, trois festivals portés par des CNAREP n'ont pas eu lieu dans leur format habituel : Les Turbulentes, Fêtes le Pont de mai et Aurillac. Nous ne les avons donc pas comptés. Ces annulations ou changements de format ont entraîné une baisse de 220 représentations entre 2019 et 2021. La chute du nombre de représentations a impacté toutes les compagnies.

la responsabilité artistique est assurée par :



# LA PART DES FEMMES DANS LES FESTIVALS ARTS DE LA RUE

Les femmes programmatrices de festivals Arts de la Rue\*

**24** festivals programmés par un ou des hommes

**22** festivals programmés par une ou des femmes

**5** festivals programmés par des collectifs

## Tendances générales

Sur les 51 festivals étudiés, la moyenne des représentations portées par des femmes est de 24%. La moyenne des représentations portées par des hommes est de 51%. La taille du festival (nombre de compagnies, nombre de représentations), n'est pas corrélée à une plus grande égalité.

En revanche, le genre de la direction artistique du festival semble jouer : les femmes directrices de festivals programment en moyenne 29% de représentations portées par des femmes, contre 21% dans les festivals dirigés par des hommes.

Sur les 51 festivals comptés, la moitié présente moins de 20% de représentations portées par des femmes. La situation est donc très similaire à celle de 2019.

\* festivals présentant au moins 10 compagnies, subventionnés par les conseils régionaux, ou programmés par les CNAREP

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

## Présence des femmes dans les programmations des festivals

51 festivals recensés

	Total nombre de c <sup>ies</sup>	Total nombre de représentat <sup>o</sup>	Pourcentage de représentat <sup>o</sup> c <sup>ies</sup> femmes
<b>Entre 0% et 10% de femmes programmées (8 festivals)</b>			
Les Sarabandes - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	17	46	0%
Tôt ou T'arts - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	12	23	4%
Malices et Merveilles - <i>Hauts-de-France</i>	17	43	5%
Cergy, Soit ! - <i>Île-de-France</i>	29	68	6%
Musicalarue - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	22	74	8%
de jour // de nuit - <i>Île-de-France</i>	19	33	9%
Précaires - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	12	33	9%
Primo - CNAREP Le Moulin Fondu - <i>Île-de-France</i>	6	20	10%
<b>Entre 11% et 20% de femmes programmées (18 festivals)</b>			
Par monts et par veauches - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	12	18	11%
Parade(s) - <i>Île-de-France</i>	17	35	11%
Coup de chauffe - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	12	43	12%
Fêtes le pont/Octobre - CNAREP Sur le Pont - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	5	15	13%
Mimos - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	13	40	13%
Côté Jardin - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	5	7	14%
Fête des sottises - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	10	22	14%
Cratère Surface - <i>Occitanie</i>	16	43	14%
La Rue est à Amiens - <i>Hauts-de-France</i>	26	141	15%
La Constellation imaginaire - <i>Hauts-de-France</i>	10	20	15%
Rues d'été - <i>Occitanie</i>	11	13	15%
Les Éclectiques par quatre chemins - <i>Hauts-de-France</i>	13	18	17%
Segal'Art - <i>Occitanie</i>	10	12	17%
Les RIAS - CNAREP Le Fourneau - <i>Bretagne</i>	34	56	18%
Les sorties de rue de Ramonville - <i>Occitanie</i>	27	51	18%
Les monts de la Balle - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	14	22	18%
Les expressifs - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	16	36	19%
Émotions de rue - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	10	10	20%
<b>Entre 21% et 30% de femmes programmées (10 festivals)</b>			
Très grand conseil mondial des clowns - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	13	48	21%
Les Invites de Villeurbanne - CNAREP Les Ateliers Frappaz - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	51	72	22%
Temps forts - CNAREP Quelques p'Arts - <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	18	60	23%
Onze Bouge - <i>Île-de-France</i>	16	22	23%
Clignancourt danse sur les rails - <i>Île-de-France</i>	11	12	25%
Les Rencontres d'Ici et d'Ailleurs - CNAREP Le Moulin Fondu - <i>Île-de-France</i>	11	23	26%
Rue et vous - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	11	22	27%
Villeneuve en Scène - <i>Occitanie</i>	14	154	27%
Graines de rue - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	14	18	28%
Exit - CNAREP L'Usine - <i>Occitanie</i>	18	25	28%

▬ programmation qui respecte la parité : autant de compagnies dirigées par des hommes que par des femmes sont programmées

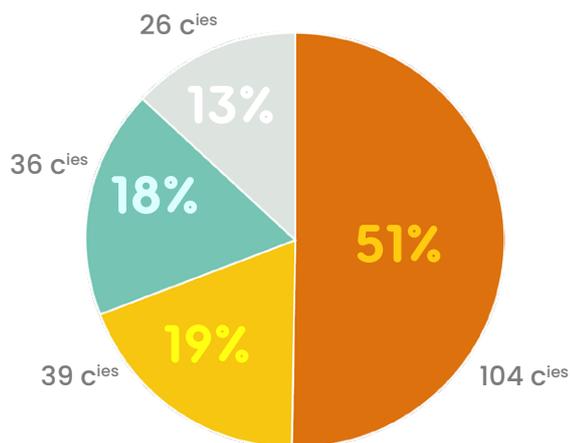
## Présence des femmes dans les programmations des festivals

	Total nombre de c <sup>ies</sup>	Total nombre de représentat <sup>o</sup>	Pourcentage de représentat <sup>o</sup> c <sup>ies</sup> femmes
<b>Entre 31% et 40% de femmes programmées (7 festivals)</b>			
Sous les pavés de l'art - <i>Hauts-de-France</i>	11	13	31%
Saint Amand fait son intéressant - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	12	19	32%
Panique au dancing - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	12	34	32%
Résurgence - <i>Occitanie</i>	23	39	36%
Sillon d'Art - <i>Île-de-France</i>	12	22	36%
Play Mobil XXL - <i>Île-de-France</i>	21	31	39%
Fest'arts - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	21	48	39%
<b>Entre 41% et 50% de femmes programmées (6 festivals)</b>			
Viva Cité - CNAREP L'Atelier 231 - <i>Normandie</i>	31	54	41%
Chalon dans la rue - CNAREP L'Abattoir - <i>Bourgogne-Franche-Comté</i>	17	79	43%
Urbaka - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	16	14	43%
Les Nocturbaines - <i>Île-de-France</i>	15	20	45%
Mai du théâtre - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	15	27	48%
Humour et eau salée - <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	14	24	50%
<b>Entre 51% et 60% de femmes programmées (0 festivals)</b>			
<b>Entre 61% et 70% de femmes programmées (1 festival)</b>			
Le Printemps des rues - <i>Île-de-France</i>	12	28	61%
<b>Entre 71% et 80% de femmes programmées (1 festival)</b>			
Label Rue - <i>Occitanie</i>	15	36	75%

## La part des femmes dans les programmations des festivals arts de la rue, par région

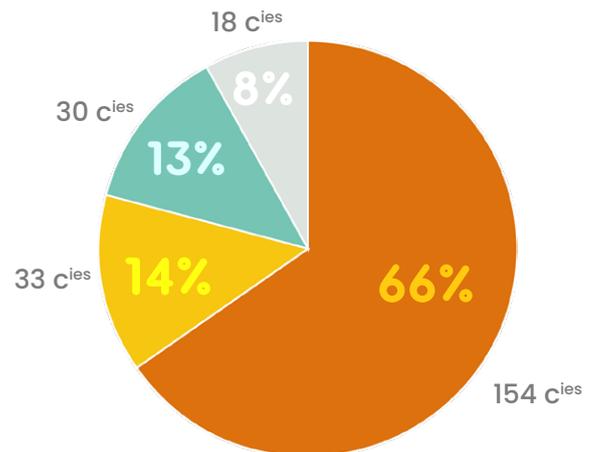
### Région Auvergne-Rhône-Alpes

Sur un total de 6 festivals



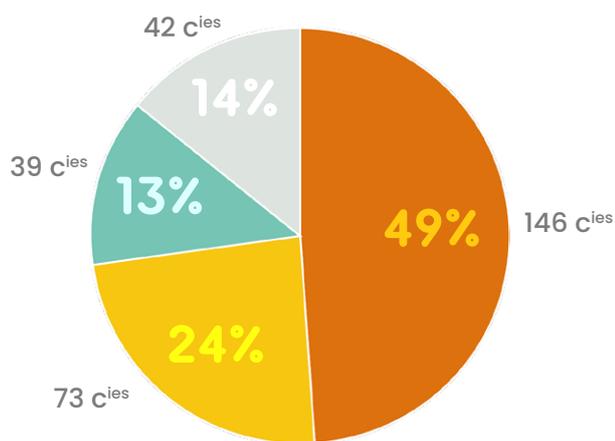
### Région Hauts-de-France

Sur un total de 5 festivals



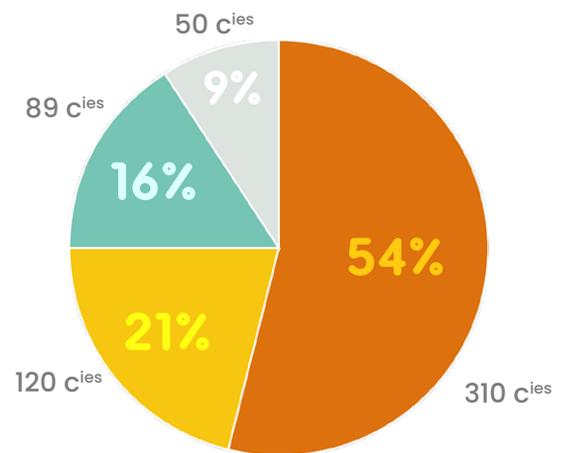
### Région Île-de-France

Sur un total de 11 festivals



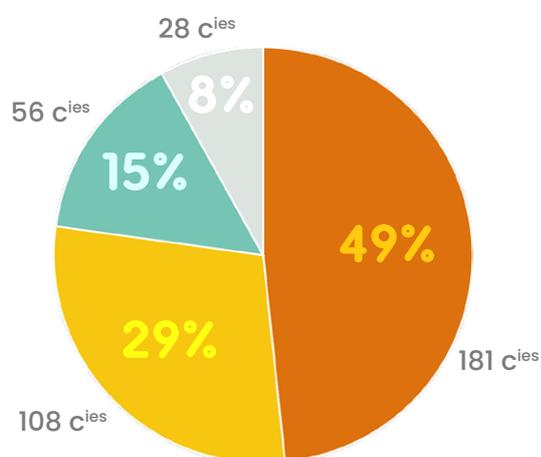
### Région Nouvelle Aquitaine

Sur un total de 18 festivals



### Région Occitanie

Sur un total de 8 festivals



la responsabilité artistique est assurée par :



## ET MAINTENANT ?

Cette enquête sur l'égalité femmes-hommes dans les arts de la rue est la deuxième conduite par la commission inter-régionale des fédérations des arts de la rue.

Lorsque nous avons publié l'enquête sur les données 2019, nous soulignons déjà que la majorité des subventions étaient attribuées à des compagnies dirigées par des hommes ; que celles attribuées aux femmes étaient généralement moindres ; et que la majorité des compagnies programmées dans les festivals étaient dirigées par des hommes. C'est toujours le cas en 2021, même si dans certaines régions l'écart tend à se réduire, et que nous observons une progression des compagnies dirigées en collectif ou de manière paritaire.

Un certain nombre de recommandations ont été formulées par la commission à la suite de la parution de la première enquête. Depuis, la commission a amorcé plusieurs chantiers de travail visant notamment à lutter pour plus d'égalité et à mettre en lumière les créatrices.

Nous pouvons citer :

- La mise en place d'une première action de formation visant à *"Préparer sa candidature à la direction d'un lieu ou d'un festival labellisé - Brisons le plafond de verre"*.<sup>8</sup>
- Le lancement d'un projet de recherche sur le matrimoine des arts de la rue, visant à constituer un premier fonds de ressources et de réflexion sur le matrimoine des arts de la rue et de la création en espace public.<sup>9</sup>

La commission poursuit son travail de sensibilisation auprès des professionnel-le-s et du grand public par la mise en place d'ateliers, de tables rondes et de rencontres annuelles dans les grands événements du secteur.

(8) (Dé)Formation professionnelle *"Préparer sa candidature à la direction d'un lieu ou d'un festival labellisé : Brisons le plafond de verre"*

(9) Projet *"Ressources Vivants du Matrimoine des Arts de la Rue"*

# ET MAINTENANT ?

Il est souvent répondu, lors des choix de programmation et de l'octroi des subventions, que ce n'est pas le porteur de projet mais le contenu qui prévaut. Or, au regard des chiffres présentés cela revient à considérer que la femme est moins talentueuse que l'homme.

**C'est une ineptie évidente.**

**Il est donc de notre responsabilité à toutes et à tous de faire en sorte :**

- De donner plus de place aux spectacles écrits, réalisés, mis en scène, chorégraphiés par des femmes.
- D'accorder plus de moyens de production et de résidences aux créations réalisées par les femmes.
- Que les labels nationaux et les services publics rendent transparents dans leurs rapports d'activités, la répartition de l'argent public entre les projets portés par des femmes et ceux portés par des hommes.
- De travailler de concert avec les institutions à des outils communs pour faciliter ce référencement statistique, son analyse croisée, et d'obtenir des financements fléchés pour ce travail minitieux.
- De communiquer sur l'exemplarité des programmations et d'accueil en résidence par l'indication sur les plaquettes et les sites web du ratio F/H et les distributions.
- De veiller au respect de cette égalité dans la communication et de dénoncer les dérives sexistes.
- De s'assurer que les collectivités qui instaurent des bonus financiers pour valoriser la création des structures portées par des femmes ne soient pas l'objet de détournements, de falsifications voire de fausses déclarations.
- De mettre en place au sein des formations, des enseignements obligatoires sur les questions de l'égalité Femmes-Hommes dans le monde de la culture et sur la prévention des violences sexistes et sexuelles.
- Donner plus de place qu'aujourd'hui dans le «patrimoine» aux œuvres conçues par des femmes et ainsi valoriser le patrimoine des arts de la rue.

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette enquête est l'occasion de mener un chantier transversal entre les Fédérations des Arts de la Rue afin d'établir un constat sur la place des femmes et des hommes dans le secteur à l'échelle nationale.

Ont été étudiés les compagnies et les festivals dans 5 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, et Occitanie.

## Les sources

### Pour les compagnies

- Cartographies des acteurs des Arts de la Rue (compagnies, lieux de programmation, de résidences, festivals...) réalisées par les fédérations
- Conseils régionaux : délibérations des Commissions Culture
- DRAC : rapports d'activités et transmission directe des informations
- Documents édités par les agences régionales
- Étude des sites internet des compagnies

### Pour les programmations des festivals

- Étude des programmes
- Conseils régionaux : délibérations des Commissions Culture
- Sites internet des compagnies

## Clés pour la lecture

Est entendu par Responsable artistique, la ou les personnes créant les spectacles, portant ou représentant le projet artistique de la compagnie

### Les entrées :

Hommes : la responsabilité artistique est assumée par un homme, ou majoritairement par des hommes

Femmes : la responsabilité artistique est assurée par une femme, ou majoritairement par des femmes

À parité : la responsabilité artistique est assumée à parité

Collective : la responsabilité artistique est assumée en collectif ou de manière tournante

Légende :  Hommes  Femmes  À parité  Collective

## Programmations

- 1 compagnie programmée plusieurs fois sur un festival avec des spectacles différents est comptée autant de fois

- 1 compagnie présentant une installation ou un spectacle en continu est compté 1 fois.

Pour l'intégration d'une compagnie de rue dans la cartographie nationale des Arts de la Rue, la Fédération considère qu'une compagnie de rue est une compagnie se revendiquant comme telle.

# Égalité Femmes-Hommes dans les arts de la rue ? SORTONS LES CHIFFRES ! 2021

## Nous contacter :

AuRA - Fédération des Arts de la rue en Auvergne-Rhône-Alpes  
coordination@fede-rue-aura.fr / 06 50 24 13 28

La FéRue - Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France  
coordination@ferue.org / 06 30 23 98 81

FNAR - Fédération Nationale des Arts de la rue  
clementine@federationartsdelarue.org

Grand'Rue - Fédération des Arts de la rue en Nouvelle-Aquitaine  
fedegrandrue@gmail.com / 07 82 83 57 72

Pôle Nord - Fédération des Arts de la rue Hauts-de-France  
federation.polenord@gmail.com

Pôle Sud - Fédération des Arts de la rue en Occitanie  
fedelepolesud@gmail.com / 06 98 10 03 97

## Pour adhérer :

Fédérations des Arts de la Rue  
<https://www.federationartsdelarue.org/>

Mouvement HF  
<https://www.mouvement-hf.org/>

Cette étude a été conduite par Leila Amini, David Cappellazzo, Camille Cheminet, Hugues Chevalier, Marion Dupouy, Fanny Guihard, Charlène Helleboid, Julie Levavasseur et Maëlle Prévôt.

Création graphique : Lauriane Payen

FÉDÉRATION DES  
ARTS DE LA RUE  
AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

